



Suppression pension alimentaire

Par **Nono.us72**, le **27/08/2025** à **16:18**

Bonjour ma fille agée de 21 ans à un contrat d'apprentissage dans lequel elle va percevoir 51% du smic jusqu'au 31/10/2025 puis 61% du smic à compter du 01/11/2025 dans le cadre d'une licence professionnelle au sein d'un grand groupe d'Assurance. Je viens d'apprendre également par mon ex-femme qu'elle prend son indépendance et prends un appartement avec son copain. Au vu de ces éléments est-il possible d'envisager la suppression de la pension alimentaire je vous remercie

Par **Yapasdequoi**, le **27/08/2025** à **18:30**

Bonjour,

Vu l'importance des changements, il est en effet envisageable de saisir le JAF pour revoir la pension. Sachant que les revenus de votre fille (même si elle se met en couple) ne sont pas réellement une "indépendance financière", il est possible aussi de la diminuer sans l'annuler.

Vous pouvez aussi si elle n'est pas totalement annulée demander à la verser directement à votre fille.